



Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2019_028

Objet : Accompagnement des communes volontaires dans la démarche de qualité "

Séance du vendredi 07 juin 2019

Date de la convocation: 28/05/2019

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Jean-Pierre BARRERE, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Francis SARTRE, Jean-Louis VAYSSIER

Représentés :

Excusés : Charles ARIENTE, Suzanne BADAROUX, Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, René CONFORT, André CONSTAND, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Pierre MOREL A L HUISSIER, Jean-Paul POURQUIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

Absents : Josette BOULET, Eve BREZET, Jean-Pierre DELTOUR, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Bernard PINOT

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-neuf et le sept juin à 9 heures 30, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose:

La démarche expérimentale de progrès « Comm'une Nouvelle Vie » co-construite entre l'Association Terres de Vie en Lozère, le PETR Sud Lozère, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, le Département et les partenaires volontaires, a pour objectif de créer un maillage de communes accueillantes pour faciliter le regain démographique de la Lozère. Cette démarche s'inscrit dans l'appel à projet « Relever le défi démographique 2018-2021 ». Elle constitue le fil conducteur de la réponse de l'appel à projet du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère.

Innovante à l'échelle nationale, cette démarche de progrès permettra à toutes les communes qui le souhaitent, de s'emparer des politiques d'accueil en mettant en place des actions en faveur de l'accueil de populations à court, moyen et long terme dans les domaines suivants :

- connaissance et valorisation de l'offre d'accueil
- renseignement des nouveaux habitants
- offre de logement
- offre de services et d'équipements
- offre d'emplois et d'activités
- cadre de vie et vie local
- offre de mobilité

Les communes pourront ainsi travailler sur des problématiques qui leurs sont propres en identifiant précisément leurs besoins aujourd'hui et en anticipant ceux de demain.

Cette démarche expérimentale de progrès se composera de trois phases :

- la sollicitation de la commune auprès du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère
- le travail sur le diagnostic local (sur l'ensemble des thématiques citées précédemment), la stratégie de développement et le plan d'actions (sur à minima trois thématiques)
- la phase opérationnelle comprenant la mise en place des actions et l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la commune dans la démarche de progrès

Pour mener à bien ces différentes phases, la commune bénéficiera de l'appui du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère et des partenaires volontaires.

La commune s'engagera à constituer un CLAP (Comité Local d'Accueil de Population) composé de membres d'associations, de chefs d'entreprises locales, d'habitants, d'élus etc. Ce CLAP travaillera avec le PETR sur l'ensemble des phases de la démarche, assurera la veille de l'offre d'accueil et facilitera l'installation des nouveaux habitants sur la commune.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **Décide d'autoriser le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à accompagner sur son territoire les communes volontaires dans la démarche "Comm'une Nouvelle Vie".**
- **Décide d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette démarche.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18/06/2019
et publié ou notifié
le 18/06/2019

Pour extrait certifié conforme,
A Montrodat, le 07 juin 2019



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère